

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du vendredi 10 Juin 2011

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : S.L'HOTELLIER.

Conseillers présents : A.TALVAST, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, S.LEGROS, A.LEBOURGEOIS, P.HENNEQUIN, C.STCHEPINSKY, S DAMOVILLE.

Conseillers absents avec pouvoir :

M. LEMARQUAND pouvoir à Isabelle LEBAS.

N.BEUVE pouvoir à André TALVAST.

P. MAUDUIT pouvoir à Gilbert DUCHEMIN.

Conseillers absents : B.PICAN, JY.BERTRAND.

## 1 - TARIFS SERVICES PÉRISCOLAIRES délibération N° 2011 26

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 2 % à l'ensemble des tarifs des services périscolaires 2010 / 2011 :

<b>AUX FAMILLES</b>			
Ces prestations sont facturées mensuellement aux parents.			
<b>REPAS CANTINE</b>		Tarifs 2010/2011	Tarifs 2011/2012
famille ayant <b>1</b> enfant	le repas par enfant	3,50 €	3,57 €
famille ayant <b>2</b> enfants	le repas par enfant	3,40 €	3,47 €
famille ayant <b>3</b> enfants et +	le repas par enfant	3,30 €	3,37 €
<b>AIDE AUX DEVOIRS</b>			
le lundi et le jeudi	de 16H30 à 18H00	2 € la séance	2,04 €
<b>GARDERIES</b>			
Matin	7H45 à 8H20	1,15 €	1,17 €
Soir	16H30 à 18H30	1,15 €	1,17 €
Midi	11H30 à 12H15	0,50 €	0,51 €
Après aide aux devoirs	18H00 à 18H30	0,50 €	0,51 €
<b>AUX COMMUNES de RAMPAN et du MESNIL ROUXELIN (convention)</b>			
REPAS CANTINE	frais fonctionnement	1€/repas servis	1,02 €

ces tarifs seront appliqués dès la rentrée scolaire 2011/2012

**Vote:** pour, à l'unanimité des présents, l'application de ces tarifs augmentés de 2% liés aux services périscolaires pour l'année 2011/2012

## 2 - INTERCOMMUNALITÉ - PROJET DU PRÉFET

La loi n°201-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales engendre une réforme profonde de la **carte intercommunale** en fédérant les énergies autour de périmètres susceptibles de porter des projets de territoires cohérents, vecteurs de dynamisme et des services rendus à la population dans l'intérêt de tous.

La loi impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011. Aussi une commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le 29 avril en préfecture pour une première présentation par M. le Préfet.

### **Schéma départemental de coopération intercommunale présenté**

La refonte de la carte intercommunale passe dans un 1er temps par **l'élaboration d'un schéma départemental de coopération**.

La loi définit les principes autour desquels le schéma doit s'articuler :

- des communautés d'au moins 5000 habitants
- l'intégration des communes isolées à un groupement à fiscalité propre
- une amélioration de la cohérence spatiale
- l'accroissement de la solidarité financière
- la réduction du nombre de syndicats de communes et des syndicats mixtes
- le transfert des compétences exercées par les syndicats
- la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

A partir de janvier s'ouvrira une période de 17 mois au cours de laquelle le Préfet disposera de pouvoirs temporaires accrus pour réaliser ces projets.

### **Les objectifs dans le Département de la Manche**

Créer des structures intercommunales disposant d'une masse critique (superficie, nombre de communes, nombres d'habitant, capacités d'investissement) suffisante pour qu'elles puissent exercer réellement les compétences qui leur ont été déléguées par leurs communes membres :

- communautés prenant en compte les bassins de vie et les intérêts partagés
- communautés dotées de compétences élargies notamment en matière d'équipements structurants, de services publics, d'urbanisme, et de compétences scolaires.
- Dissolution des syndicats devenus obsolètes
- Dissolution des syndicats d'objet limité en favorisant la prise de compétence par les EPCI à fiscalité propre ou en favorisant les syndicats de dimension départementale (ex: électrification)
- en matière fiscale, il s'agit de favoriser l'adoption de la fiscalité professionnelle unique (TPU) par les EPCI actuellement à fiscalité additionnelle. (la fiscalité professionnelle unique permet d'harmoniser la pression fiscale sur les entreprises sur le territoire intercommunal et permet à l'EPCI de bénéficier d'une DGF plus élevée. (33,43€/hab pour 42,29€/hab en FPU)

## Les projets concrets à court ou moyen terme:

La loi de la réforme des collectivités territoriales impose l'achèvement de la **carte intercommunale** à l'horizon du **1er janvier 2014**. 2 impositions :

1. les communes isolées devront intégrer un EPCI à fiscalité propre
2. Disparition des EPCI à fiscalité propre de moins de 5000 habitants

Au delà, l'intercommunalité doit être envisagée comme une opportunité de créer des structures en adéquation avec le territoire vécu par les habitants, les bassins de vie, mais également avec les communautés disposant de moyens nécessaires à l'exercice de compétences élargies sur un territoire pertinent.

### Proposition présentée par M. Le Préfet concernant le territoire de St Georges Montcocq

EPCI	Proposition	Motivation
CA ST LO AGGLOMERATION  CC de L'ELLE  CC Région de DAYE sauf Tribehou	FUSION	=> 3 communautés situées sur un bassin de vie commun.  => Par ailleurs, certaines communes de la CC de L'Elle semblent envisager de partir vers la CA St Lo Agglomération, ce qui ferait tomber la population de la CC de L'Elle en dessous des 5000 habitants.  => De plus, cette fusion est également intéressante du point de vue de la solidarité financière.
Syndicats	Proposition	Motivation
Syndicat intercommunal pour le transport scolaire des élèves du canton de St Lo	DISSOLUTION	Depuis la réorganisation du transport scolaire par le Conseil Général, les compétences des autorités organisatrices secondaires sont résiduelles, elles ont juste le contact avec l'usager, ce qui ne peut justifier à soit seul l'existence d'une structure intercommunale ad hoc.
Syndicat d'électrification de St Clair sur Elle	DISSOLUTION	Suppression des syndicats d'électrification dans le cadre d'une stratégie départementale
Syndicat mixte du val de vire  Syndicat pour le développement Saint Lois	FUSION	=> Le SDSL est un syndicat mixte ouvert à la carte qui comprend 3 types de compétences (Scot, développement économique, gestion et entretien des cours d'eau)  => Les membres du syndicat du Val de vire sont tous membres du SDSL et la compétence du Val de Vire est la mise en valeur touristique et la gestion de la ressource en eau de la Vire.  => La proximité des thématiques est telle qu'une fusion semble logique

## L'eau:

la DDTM est entrain de réaliser une étude en ce domaine.

De plus des élus travaillent à la constitution d'un syndicat de production d'eau de taille départementale. Il conviendrait d'envisager en parallèle la fusion des syndicats de distribution pour constituer un seul syndicat et voir un seul syndicat pour la production **et** la distribution d'eau.

## Les affaires scolaires:

Pus d'un tiers des 601 communes n'ont pas d'écoles ou ne sont pas rattachées à un RPI ou à un syndicat. Il existe 39 syndicats scolaires soit 20% du nombre total de syndicat de communes ou mixtes.

Une commune dépourvue d'école publique et qui n'est pas membre d'un EPCI ayant pris la compétence scolaire est tenue de participer au financement de toute école accueillant des enfants de la commune. La participation pour l'année 2010/2011 est de 456,84€

Le transfert de la compétence scolaire aux EPCI ne signifie pas qu'il n'existera qu'un groupe scolaire central, il appartient de définir la situation des classes centralisée ou répartie sur plusieurs communes. Les compétences scolaires seront mieux exercées par les EPCI à fiscalité propre à moyen terme

Une présentation communautaire auprès des conseils municipaux aura lieu le 15 juin prochain à 20H30 à l'IUT de SAINT LO .

Celle-ci conforte le schéma de M. Le Préfet, mais elle proposera d'aller vers une intercommunalité à l'échelle des objectifs du ScoT soit la réunion des communautés de Marigny, Torigni sur Vire, Canisy, Tessy sur Vire, Saint Lô, Saint Jean de Daye, L'elle et Percy soit une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays Saint Lois (structure comptant près de 80 000 habitants). S'agissant des syndicats, la communauté d'agglomération se positionne clairement sur la création du syndicat mixte d'eau potable dans la Manche mais n'intervenant ni sur la production, ni sur la production.

## **3 - ELECTIONS SÉNATORIALES**

Un conseil municipal aura lieu **vendredi 17 JUIN à 18H00** à la mairie pour l'**élection de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants** pour élection le dimanche 25 septembre 2011 des sénateurs. Si le quorum n'est pas atteint de nouvelles élections devront avoir lieu le **Mardi 21 Juin**.

- Les **candidats** peuvent se présenter soit isolément, soit par liste qui ne peut ne pas être complète.
- Les adjonctions ou suppressions de **noms sont autorisées**.
- La **déclaration de candidature** est rédigée sur papier libre
  - x le titre de la liste présentée
  - x le nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.
- **Modalité de dépôt** : les candidatures ou liste de candidat sont remis au président à compter de la publication du décret convoquant les conseils municipaux et avant l'ouverture du scrutin .
- **L'élection** des délégués et des suppléants est une délibération de droit commun du conseil municipal.
- **Pouvoir** : un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un seul pouvoir par conseiller.

## 4 - COMMISSION DES CHEMINS

Des devis sont en cours de réalisation et d'étude sur les travaux prévus de réfection de voies communales « le chêne », « la réaumerie », et l'accès au garage ledouit.

## 5 - COMMISSION COMMUNICATION

bulletin municipal N° 32 juin 2011 à distribuer

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

- **fête ASL** : samedi 18 juin apéro concert et fête des 25 ans de la section tennis.
- **kermesse école** : samedi 25 juin à partir de 15H30 au stade de foot suivi d'un apéro concert
- **inscription écoles** : 98 enfants : 2TPS, 11 PS, 8MS, 16GS, 19CP, 12 CE1, 9CE2, 12 CM1, 9CM2
- **inscription transport scolaire 2011/2012** : avant le 15 juillet (ou le 29 juillet via internet)  
*2 permanences à l'espace public multimédia de st Georges* le jeudi 23 juin de 16H à 18H et mercredi 27 juillet de 14H à 18H
- **ouverture atelier théâtre** pour adultes en septembre 2011 par l'association ACTADOZ
- **arrêté préfectoral SUSPENSION ARROSAGE** : des pelouses, des espaces verts publics et privés, des terrains de sport (entre 9H00 et 19H00), de lavage des véhicules, de l'usage des jets à haute pression.